

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
05 juin 2017**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 05 juin 2017, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Julie Lacroix-Danis
Monsieur Langis Proulx
Madame Sylvie Voyer
Monsieur Dave Côté
Monsieur Benoit Ladrie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

7 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour la famille de Jean-François Proulx, ainsi qu'aux pompiers (ières) de notre milieu.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 100-17

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI ET JUIN 2017

Résolution No 101-17

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1er mai 2017 ainsi que celui de l'extraordinaire du 1er juin 2017. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2017.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 102-17

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Dave Côté, et résolu à

l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 MAI 2017

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	4 302.23\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	2 193.35\$
Dépenses compressibles :	28 919.42\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Paielement/ RCAP :	161.75\$
Remboursement int.+ capital Prêt Inter :	19 213.06\$
Remboursement int.+ capital Réseau d'égout :	26 905.78\$
Remises Fédérales/Provinciales Avril 2017 :	4 477.81\$
Salaire des employés :	6 722.92\$
Total des dépenses pour mai 2017 :	92 986.32\$

REVENUS AU 31 MAI 2017

Intérêts-arrières de taxes :	267.98\$
Loyer :	30.00\$
Mutation :	160.50\$
Permis :	440.00\$
Remb. de subvention à 70% de la MRC pour le « Partage de la ressource en Loisirs »	547.75\$
Contribution financière de la Corpo. Dév. pour le Projet « Martinets Ramoneur »	500.00\$
Ristourne - Prêt et marge de crédit :	6.81\$
Taxes foncières générales :	9 713.47\$
Vente Bacs de déchets/Recyclages :	297.00\$
Total des revenus pour mai 2017 :	11 963.51\$
Solde en banque au 31 mai 2017 :	1 791.18\$

COLLOQUE ADMQ-ZONE 12 2017

Résolution No 103-17

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Trinité-des-Monts autorise, madame Nadia Lavoie, directrice générale/ secrétaire-trésorière à assister au colloque des directeurs qui se tiendra le 21 septembre prochain a St-Ulric.

De plus, autorise la dépense de soixante quinze dollars (75\$) pour les frais d'inscription plus les frais de déplacement.

PROJET CHEMINÉE MARTINETS RAMONEURS

Résolution No 104-17

Il est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts demande la somme de cinq mille huit cent dollars (5 800\$) dans son enveloppe réservé du Fonds de développement rural, dans le cadre du «PROJET CHEMINÉE MARTINETS RAMONEURS»

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution No 105-17

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts modifie le calendrier des séances ordinaires pour le mois de juillet, la séance se tiendra le mardi 4 juillet au lieu du lundi 3 juillet en raison du congé de la fête du Canada.

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES VACANCES

Résolution No 106-17

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts modifie le calendrier des séances ordinaires pour le mois d'août, la séance se tiendra le mardi 1^{ier} août au lieu du lundi 7 août en raison de la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances du 7 au 18 août inclus.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

DEMANDE DE COMMANDITE DU VIN D'HONNEUR POUR LA FETE NATIONNALE DU 24 JUIN 2017

Résolution No 107-17

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande fait par les Loisirs de la Trinité-des-monts pour la commandite du vin d'honneur pour la fête nationale du 24 juin 2017.

DEMANDE DE COMMANDITE DU VIN D'HONNEUR ET DU GYMNASSE POUR LE SOUPER DU 9 JUILLET 2017

Résolution No 108-17

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande de commandite du vin d'honneur pour le souper du 9 juillet 2017 dans le cadre du 80^{ième} de La Trinité-des-Monts, fait par monsieur Gilles Ouellet, coordonnateur des festivités. L'acceptation de la dite demande comprends la location du gymnase du 2 juillet au 10 juillet.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h18 à 19h32.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h50 à 19h58.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 109-17

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 20h09.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 04 JUILLET 2017

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.